

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 02 décembre 2024 - Délibération n°24-037**

Objet : Résidence autonomie « Les marguerites » – Budget 2025 – Prévisionnel des activités et du taux d'occupation pour 2025

Le deux décembre deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures 30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqué le vingt-six novembre précédent, s'est réuni en mairie, salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Président.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. MESSINES, G. BARBEY, J. RAIMONDI.

ONT DONNÉ PROCURATION : L. HEBRARD donne procuration à J-J. GRANAT, C. PELEGRIN donne procuration à M. MESSINES

ABSENTS : N. ANDREO, H. JONQUIERE, J. MARTY, S. BONO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MESSINES.

* * *

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Président

Le prévisionnel des activités et le taux d'occupation pour 2025 est évalué sur la base des résultats des douze derniers mois. La synthèse se présente comme suit :

	Activités prévues budget exécutoire 2024	Activités exécutées sur la période 11/2023 – 10/2024	Activités prévues budget prévisionnel 2025
HEBERGEMENT			
Ventilation logement 1 personne [a]	13 621	13 765	13 700
Ventilation logement couple [b]	365	365	365
Ventilation accueil temporaire [c]	730	730	730
Entretien linge	860	1 166	1 100
Entretien studio	0	0	0
RESTAURATION			
Repas midi	13 300	14 122	14 000
Repas soir	6 900	7 377	7 300
Petit déjeuner	2 280	1 784	1 700
Goûter	1 700	1 940	1 900
Portage repas	7 500	7 908	7 900
Repas festif	270	216	200

L'excédent de fonctionnement reporté sur le budget 2025 s'élève à 45 546,09 euros. Il est inférieur à celui reporté sur le budget 2024 qui s'élevait à 76 549,87 euros.

Aussi, il est prévu sur l'année 2025 une augmentation de 1% de l'ensemble des tarifs du rapport budgétaire 2024 afin de pouvoir équilibrer le budget de fonctionnement 2025.

	Tarif 2024	Tarif 2025
Ventilation logement 1 personne [a]	36,37	36,74
Ventilation logement couple [b]	44,38	44,82
Ventilation accueil temporaire [c]	37,41	37,79
Entretien linge	9,29	9,39
Entretien studio	11,27	11,38
Repas midi	8,73	8,82
Repas soir	5,37	5,42
Petit déjeuner	1,8	1,81
Goûter	1,44	1,45
Portage repas	9,29	9,39
Repas festif	13,95	14,09

Le tableau de synthèse tarifaire se présente comme suit :

	Activités prévues en 2025	Tarif prévu pour l'année 2025	Total des recettes
HEBERGEMENT			
Ventilation logement 1 personne [a]	13 700	36,74	503 338,00
Ventilation logement couple [b]	365	44,82	16 359,30
Ventilation accueil temporaire [c]	730	37,79	27 586,70
Entretien linge	1 100	9,39	10 329,00
Entretien studio	0	11,38	0

RESTAURATION			
Repas midi	14 000	8,82	123 480,00
Repas soir	7 300	5,42	39 566,00
Petit déjeuner	1 700	1,81	3 077,00
Goûter	1 900	1,45	2 755,00
Portage repas	7 900	9,39	74 181,00
Repas festif	200	14,09	2 818,00
TOTAL			803 490,00

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'arrêté du 27 décembre 2023, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au 1^{er} janvier 2024 ;
Vu l'instruction interministérielle du 26 avril 2024 portant abrogation de diverses circulaires et instructions interministérielles relatives à la réglementation budgétaire et comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics ;

Considérant que le quorum n'avait pas été atteint lors du conseil d'administration du 25 novembre 2024 ;

Considérant qu'en l'absence de quorum une nouvelle convocation a été adressée le 26 novembre 2024 aux membres du conseil d'administration, pour la tenue d'une séance le 02 décembre 2024 avec le même ordre du jour ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil d'administration décide d'approuver les propositions tarifaires telles que détaillées ci-dessus pour l'exercice 2025.

Convocation : 26 novembre 2024
Affichage ordre du jour : 26 novembre 2024
Présents : 4
Suffrages exprimés : 6
Absents : 6
Publiée le :

0 5 DEC. 2024

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Marie MESSINES

